

**MOTION DE SOUTIEN
AU MAINTIEN DU GUICHET DE LA GARE
DE SAINT-FOUR CHAUDES-AIGUES**

La SNCF mène actuellement une réflexion sur l'ensemble des points de vente physique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce cadre, elle porte le projet de fermeture du guichet de la gare de « Saint-Flour-Chaude-Aigues » située sur la commune de Saint-Flour.

La gare de « Saint-Flour-Chaude-Aigues » dispose d'un guichet de vente et d'un distributeur automatique de billets pour l'achat des titres de transport TER. Elle propose plusieurs départs quotidiens par train ou autocar pour se rendre à Paris ou à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Aurillac avec des correspondances possibles pour Brive et Figeac, et une solution par jour pour se rendre à Béziers.

Le public qui fréquente la gare et achète ses billets au guichet est divers : personnes âgées, travailleurs, jeunes, notamment dans le cadre scolaire. Les jeunes de la Maison familiale et rurale, du lycée professionnel agricole, mais aussi de l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique et de l'Institut médico-éducatif, se rendent toutes les semaines à la gare et bénéficient des services proposés au guichet. La gare est par ailleurs fortement fréquentée en période estivale.

La SNCF reproche à la gare de « Saint-Flour-Chaude-Aigues » un chiffre d'affaires insuffisant et souhaite fermer son guichet. Pourtant, le chiffre d'affaires est supérieur à celui d'autres gares du département qui ne sont pas menacées de fermeture.

Par ailleurs, en réduisant l'offre proposée aux usagers (suppression de trains ou de correspondances, interruption de lignes durant de longues durées pour réaliser des travaux, diminution des horaires d'ouverture de la gare) et en proposant une communication limitée sur la desserte, la SNCF contribue elle-même à la diminution de son chiffre d'affaires.

Si le digital est amené à prendre une part plus importante parmi les canaux de vente, il ne concerne pas tous les publics et n'a pas vocation à apporter le même niveau d'information qu'un agent.

Ainsi, l'agent qui tient aujourd'hui le guichet de la gare assure la vente et l'après-vente des billets, l'information aux voyageurs, l'entretien du site et garantit la sécurité des voyageurs et des équipements. Il assure également la formation des nouveaux agents embauchés dans le département du Cantal.

La gare de « Saint-Flour – Chaudes-Aigues », est la seule desserte ferroviaire des 53 communes et des 25.000 habitants de Saint-Flour Communauté. Aussi, les élus et la population sont attachés à son maintien.

De par sa situation à proximité de l'A75, la gare de « Saint-Flour-Chaude-Aigues » a vocation à constituer une zone intermodale qui mérite d'être développée. En effet, de nombreuses dessertes routières passent actuellement par Saint-Flour mais les itinéraires, les temps de parcours, la lisibilité de l'offre ne sont pas suffisamment développés, notamment vers Montpellier où l'offre est très réduite.

Enfin, au moment où l'Etat et le Conseil départemental ont engagé la consultation des élus sur le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, les élus s'interrogent sur la crédibilité donnée à ce schéma si dans le

même temps des services à la population sont fermés sans concertation avec les acteurs locaux.

Au vu de ces éléments,

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

- ✚ DEMANDE à la SNCF le maintien du guichet et des services proposés à la gare de « Saint-Flour-Chaudes-Aigues »
- ✚ DEMANDE d'engager une réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'avenir de la gare et plus généralement sur la desserte routière et ferroviaire du territoire afin d'améliorer l'offre des services proposés.
- ✚ PROPOSE aux conseils municipaux des communes desservies par la gare de « Saint-Flour-Chaudes-Aigues » d'adopter une motion de soutien au maintien de son guichet et des services qui y sont actuellement proposés.